MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Bourgogne

Groupement de gendarmerie
départementale de la Côte-d'Or

Décision n° 34815 du 15 novembre 2013 portant promotion de sous-officiers de réserve de la région de gendarmerie de Bourgogne

NOR : *INTJ1319106S*

Le commandant de la région de gendarmerie de Bourgogne, commandant du groupement de gendarmerie de la Côte-d'Or,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 34813 du 15 novembre 2013 (NOR : INTJ1319105S),

Décide:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie:

Article 1er

L'adjudant-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade de major de réserve le 1er décembre 2013:

Magnien, Jean	Nigend : 97 762

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le 1er décembre 2013:

Mothe, Vincent	Nigend : 269 708
Renaud, Jean-François	Nigend : 270 349
Verjat, François	Nigend : 84 445

Article 3

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1er décembre 2013:

Brassier, Jean-Pierre	Nigend : 81 854
Lardry, Alain	Nigend : 90 216
Cauden, Christian	Nigend : 92 387
Passepont, Frédéric	Nigend : 108 325
Schmucki, Georges	Nigend : 99 337
Hochart, Patrick	Nigend : 115 832
Lanet, Jacky	Nigend : 268 962
Bouchaïr, Ahmed	Nigend : 266 680

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 novembre 2013.

Le colonel, commandant la région
de gendarmerie de Bourgogne,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or,
J.-L. Favier